

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de L'Arbresle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI (Maire).

**Etaient présents :** Pierre-Jean ZANNETTACCI, Jean-Claude GAUTHIER, Sylvie DUPERRAY BARDEAU, José DOUILLET, Sheila Mc CARRON, Gilles PEYRICHOU, Yvette FRAGNE, Nadine MALHOMME, Eric BORAO, Matthias FLORA, Marlène SEYTIER, Gérard BERTRAND, Pascale SOQUET, Thierry MERCIER, Dominique DUVINAGE (excepté pour le point n°2), Yasmina ABDELHAK, Marc BELLAIGUES, Nathalie SERRE, Daniel BROUTIER, Hervé MAZUY, Jean-Louis MAHUET

**Etaient absents, excusés et ont donné pouvoir :** Astrid LUDIN à Gilles PEYRICHOU, Aline CLAIRET à Sylvie DUPERRAY BARDEAU, Françoise DESSERY à Dominique DUVINAGE, Jean-Claude GROSS à Pierre-Jean ZANNETTACCI, Yvonne CHAMBOST à Daniel BROUTIER

**Etaient absents :** Ahmet KILICASLAN, Soraya BENBALA, Sarah BOUSSANDEL

**Nombre de conseillers en exercice :** 29  
**Nombre de conseillers présents :** 21  
**Nombre de conseillers votants :** 26

Secrétaire de séance : Madame Sheila Mc CARRON

Date de la convocation : jeudi 06 juin 2019

Compte rendu affiché : lundi 24 juin 2019

### ORDRE DU JOUR

#### I. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

**Pierre-Jean ZANNETTACCI :** « *Nous savons tous dans quelles circonstances Marc BELLAIGUES arrive. Merci à lui d'avoir accepté de suppléer René GRUMEL. Bienvenue, tu retrouves la place que tu avais dans le mandat précédent au niveau du Conseil. Nous sommes heureux de t'accueillir, même si nous aurions préféré que cela soit dans d'autres circonstances. Il faudra que tu choisisses les commissions dans lesquelles tu souhaiterais t'investir* ».

#### II. DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

Madame Sheila Mc CARRON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

#### III. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 MAI 2019

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent le compte rendu de la séance publique du Conseil municipal du lundi 20 mai 2019.

## IV. DECISIONS PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

### DL-045-06-19 – Décisions prises en vertu des pouvoirs délégués

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** présente le dossier.

#### **EXPOSE :**

Le Conseil Général a programmé la réfection d'enrobés de la montée St Germain pour l'été 2019. La reconstruction des trottoirs et mise aux normes d'accessibilité incombe à la commune. Aussi, un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé le 26 mars 2019 et confié à M. CHATAIGNER Pierre, INFRAPOLIS, situé au 6, rue Pierre Joseph MARTIN, 69600 OULLINS, pour un montant HT de 2 800,00 € HT soit 3 360,00 € TTC.

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** « *Les travaux ont été confiés à la société COLAS pour la réfection des trottoirs. Les travaux devraient débuter à compter du 08 juillet prochain. On fait d'abord les trottoirs et le Département viendra ensuite poser les enrobés. Il se peut que ces travaux ne soient pas totalement terminés dans l'été car ce n'est pas la même société qui réalise les enrobés et les trottoirs. Il y aura un petit décalage et peut-être une finition des travaux pendant les vacances de Toussaint, de façon à ne pas trop perturber la montée Saint Germain, surtout au niveau des écoles.* »

**Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de cette communication.**

#### **DECISION :**

**Ayant entendu l'exposé du rapporteur, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, prennent acte de cette communication.**

## V -AFFAIRES GÉNÉRALES

### DL-046-06-19 – Adoption d'un vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** présente le dossier.

#### **EXPOSE :**

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « *Cette motion est importante, surtout au moment où nous rencontrons toutes ces difficultés par rapport à la suppression des lits d'hébergement au centre périnatal de L'Arbresle. Il s'agit d'un message que l'on envoie pour notre territoire* ».

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter la motion suivante proposée par l'Association des Maires de France, sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers ;

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé ;

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique ;

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés ;

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences ;

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé ;

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales ;

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement ;

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal de l'Arbresle souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé ;

Dominique DUVINAGE quitte la séance.

### **DECISION :**

**Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, le Conseil municipal de l'Arbresle, à l'unanimité, demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les huit enjeux suivants :**

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité en particulier en zone périurbaine et rurale adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité.
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.

4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

**Le Conseil municipal de l'Arbresle, à l'unanimité, autorise le maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.**

*Nathalie SERRE : « Nous partageons totalement ce point de vue, c'est important surtout en ce moment, on est en plein dedans avec l'hôpital ».*

Dominique DUVINAGE revient en séance.

## **VI –INTERCOMMUNALITÉ**

### **DL-047-06-19 – Avis du Conseil municipal sur le transfert de la compétence eau à la CCPA**

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** présente le dossier.

#### **EXPOSE :**

En application de l'article IV de l'article 64 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), l'ensemble des compétences relatives à l'eau (captage, production, distribution) doit normalement être transférée de plein droit à la communauté de communes existante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La loi Ferrand n°2018-702 du 3 août 2018 a néanmoins ouvert la possibilité aux collectivités qui le souhaitent de reporter ce transfert de compétence au 1er janvier 2026, à condition qu'au moins 25% des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20% de la population intercommunale délibèrent en ce sens avant le 1er juillet 2019.

**Pierre-Jean ZANNETTACCI :** *« Nous en avons déjà beaucoup parlé. En fait, nous nous sommes beaucoup questionnés au niveau de la CCPA.*

*La CCPA avait lancé une étude pour savoir quelle pouvait être la conséquence d'une prise de compétence Eau, est-ce que ça valait le coup ? Parallèlement à ça, il y a le syndicat Saône-Turdine dont fait partie la commune de L'Arbresle puisque nous sommes adhérents à ce syndicat qui nous transporte l'eau jusqu'ici mais ne la distribue pas. Le Syndicat Saône-Turdine faisait lui aussi, de son côté, une étude pour envisager, selon la préconisation du schéma prospectif du préfet à la dernière Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui doit dater de 2015 et qui suggérait qu'un grand syndicat puisse prendre toutes ces compétences, l'opportunité de prendre la compétence distribution.*

*C'est un enjeu important pour L'Arbresle car si le transfert devait s'effectuer à la CCPA, voire si le syndicat Saône-Turdine, plus tard, prend la compétence distribution, il y aura une uniformisation du prix de l'eau. Il s'agit d'une conséquence directe sur les Arbreslois qui ont la chance de pouvoir actuellement bénéficier d'un tarif très bas, et il ne s'agit pas d'un exploit de l'équipe actuelle mais de quelque chose qui perdure depuis très longtemps à L'Arbresle. C'est un bon système et on a le prix de l'eau le moins cher du Rhône. Nous sommes dans une tranche inférieure à 1,30 €. Les études prospectives de Saône-Turdine, dans le cas où il serait amené à prendre la compétence, augmente le prix de l'eau à 2,68 € ou 2,78 €. C'est un sacré bond, au moment en plus où, par rapport aux travaux d'investissement du SIABA, ex SIABA qui a été repris par la CCPA, il avait été programmé une augmentation du tarif de l'assainissement qui est actuellement à 2 € et qui va se lisser sur 3 ans pour monter à 2,45 € le m<sup>3</sup>. La CCPA est obligée de faire les travaux car il y a des commandes et l'agence de l'eau a émis des mises en demeure. Donc, l'augmentation du prix de l'assainissement, conjointement avec l'augmentation du prix de l'Eau, c'est compliqué.*

*L'idée au départ que l'on avait eu en CCPA, c'était : est-ce que l'on peut travailler sur une prise de compétence de la CCPA qui assurerait la distribution de l'eau à l'échelle du territoire et s'appuyer sur le système de L'Arbresle, de façon à pouvoir rester en régie collectivité ? Il s'avère que c'est beaucoup plus compliqué que cela car au sein de la CCPA, les Communes ne sont pas toutes adhérentes au même syndicat. Certaines : Sain Bel, Saint Pierre-la-Palud et Sourcieux les Mines sont adhérentes au SIEB, les communes de Lentilly, Fleurieux, Saint Germain-Nuelles, Eveux, Dommartin sont adhérentes au SIEVA qui est un syndicat qui exerce la compétence en régie directe avec des tarifs de l'eau assez intéressants aussi, les communes de Courzieu et de Chevinay sont adhérentes au SIDESOL et Saint Julien Sur Bibost, Bibost et Bessenay sont adhérentes au SIEMLY et Savigny et Sarcey sont adhérentes au syndicat des eaux de Tarare. Il existe donc un système complètement différent et il aurait été très compliqué de faire sortir ces communes des différents syndicats pour les réunir au sein d'une grande structure comme la CCPA qui aurait pu assurer la distribution. Ça aurait pu être un moindre mal pour les communes mais visiblement, ce n'est pas possible. Parallèlement à cela, le fait qu'on ait un peu bousculé les choses à la CCPA avec cette étude, a fait beaucoup parler notamment au sein de Saône-Turdine.*

*Le syndicat Saône-Turdine est en train de s'organiser pour modifier ses statuts et il s'avère que ce syndicat pourra devenir ce que l'on appelle un syndicat à la carte. On pourra donc adhérer à la production, au transport ou à la distribution au choix. Concrètement, la commune de L'Arbresle peut encore gérer son eau au moins jusqu'en 2026, ce qui est un moindre mal. Si on transfère la compétence à la CCPA, celle-ci va prendre la compétence et représentera les différentes communes. Elle gèrera pour L'Arbresle et peut-être pour le SIEB car ce syndicat disparaît étant totalement intégré au périmètre de la CCPA. La loi le fait disparaître. La CCPA se substituera aux autres communes pour les représenter au sein de leur propre syndicat. Au final, il n'y a pas beaucoup d'enjeux pour la CCPA. En conférence des Maires, nous avons pris la décision que ça ne valait pas le coup que la CCPA se lance dans cette prise de compétence, il n'y a aucun intérêt pour l'instant.*

*Pour L'Arbresle, c'est bien car ça permet de sauvegarder le système actuel, au moins pour le mandat prochain et les élus suivants décideront de ce qu'ils veulent faire. Ça nous permet d'assurer aux Arbreslois le prix de l'eau.*

*Donc, ce que je vous propose aujourd'hui, c'est de ne pas transférer la compétence à la CCPA.*

*Dans un deuxième temps, quand on va nous proposer d'adhérer aux nouveaux statuts du syndicat, on ne confiera pas la distribution et donc on adhèrera comme on le fait actuellement ».*

**Nathalie SERRE** : « *Les autres communes voient les choses comment ? Pareil ?* »

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « *Les autres communes, celles qui sont au SIEMLY et au SIDESOL, sont peu touchées. Ça marche bien. Ils sont en affermage donc ils ont des délégataires mais ils n'ont pas envie de bouger. Ils ont dit à la CCPA : dites-nous ce qu'il faut qu'on vote de façon à ce que nous ne soyons pas une minorité de blocage pour vous. Pour les communes du SIEVA, elles veulent rester au SIEVA* ».

**Hervé MAZUY** : « *La dernière fois que nous en avons parlé, nous ne prenions pas cette direction* ».

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « *Non parce que l'action que la CCPA a menée, qui n'a pas forcément été très appréciée à Saône-Turdine, a commencé à faire bouger et le syndicat est revenu sur une proposition de syndicat à la carte. Cette proposition de syndicat à la carte n'existait pas au début* ».

**Hervé MAZUY** : « *Quelle certitude a-t-on justement que ces statuts seront adoptés et qu'on pourra s'engager sur un syndicat à la carte* ».

**José DOUILLET** : « *Il y a 3 ans, 95 % des membres du syndicat étaient favorables à ce changement de statuts et à la prise de compétence distribution. Il n'y avait que 2 délégués ici présents : Gérard BERTRAND et moi qui avons voté contre. Tous les autres délégués des syndicats et des communes étaient favorables. Depuis 3 ans, cela a pu changer* ».

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « *Oui, ça a bougé car l'étude juridique a fait apparaître la possibilité d'avoir ce statut quo, ce qui n'avait pas été forcément vu au départ. Les présidents du SIEVA et du SIEB sont d'accord, ils veulent rester comme ça donc tout le monde va garder la position, en attendant éventuellement une évolution de la loi NOTRe car ça bouge beaucoup aussi de ce côté en ce moment.*



*Pour nous, on ne transfère pas à la CCPA, on gère notre Eau pendant 1 an, 2 ans, 3 ans... et même si nous n'avons pas de garantie de Saône-Turdine, on aurait eu le même risque si la CCPA nous avait représentés. Du coup, c'est au niveau des statuts de Saône-Turdine, que nous irons sur un syndicat à la carte. Si toutefois il y a une entourloupe quelque part, nous aurons au moins gagné 3 ans.*

*Il n'y a pas d'intérêt à ce que la CCPA nous représente. Il est vrai qu'au début, j'avais défendu et je le dis en toute transparence, l'idée que la CCPA puisse prendre la compétence Eau sur l'ensemble de son territoire avec l'assainissement. C'est visiblement très compliqué pour les communes qui sont adhérentes à un syndicat (par exemple le SIEMLY) car il faut que le syndicat les autorise à sortir et les communes n'en voient d'ailleurs pas l'utilité ».*

**José DOUILLET :** *« C'est sous réserve des évolutions encore possibles de la loi NOTRe ».*

**Jean-Louis MAHUET :** *« Oui, on ne peut pas anticiper ».*

**José DOUILLET :** *« Il y a aussi un certain nombre de motions de l'AMF sur la compétence de l'eau. Il est largement demandé de faire marche arrière. Il y a également le nouveau schéma prospectif qui devrait sortir en 2022. Compte tenu de tous ces éléments, nous n'avons effectivement aucune certitude ».*

**Hervé MAZUY :** *« C'est une bonne nouvelle. C'est vrai que nous, on pensait qu'on allait être obligés de voter aujourd'hui le transfert à la CCPA ».*

**José DOUILLET :** *« Sans la loi FERRAND, on aurait été obligés de le faire ».*

**Pierre-Jean ZANNETTACCI :** *« Nous avons la possibilité de déroger donc dérogeons. Seule la commune de Bibost s'est prononcée en faveur du transfert. Toutes les autres communes ont voté contre ».*

**Jean-Louis MAHUET :** *« Je crois qu'il faut aller dans ce sens-là ».*

**Pierre-Jean ZANNETTACCI :** *« L'incidence principale était l'uniformisation du prix de l'eau et donc une forte augmentation du tarif ».*

**José DOUILLET :** *« Si on donne la compétence, on ne peut plus faire marche arrière ».*

**Pierre-Jean ZANNETTACCI :** *« Le problème pourra de nouveau être amené dans 2 ans, 3 ans... »*

**Jean-Louis MAHUET :** *« On aura peut-être d'autres informations aussi ».*

**Daniel BROUTIER :** *« Il ne faut pas oublier que nous sommes propriétaires de ce réseau d'eau et qu'il n'est pas tombé du ciel. Il s'agit de la capitalisation des Arbreslois, cadeau de Pierre-Marie Durand et je ne vois pas pourquoi on donnerait gratuitement à n'importe quel syndicat. Cela a une valeur économique donc on verra comment évoluent les lois ».*

**Jean-Claude GAUTHIER :** *« Il y aura peut-être un système de concession après ».*

**Pierre-Jean ZANNETTACCI :** *« Si le syndicat Saône-Turdine va au bout de sa réflexion, ce sera un syndicat un peu comme le SYDER, avec différentes options à choisir et cela nous va bien. Nous sommes capables d'assurer un prix de l'eau très bas, de faire tous les investissements nécessaires pour sécuriser le réseau et améliorer la technicité et le confort... »*

*Nous avons un budget conséquent qui nous permet d'assurer la trésorerie de la commune et c'est important. Par ailleurs, en cas de besoin sur le budget communal, on peut utiliser le budget de l'eau ».*

**Yvette FRAGNE** : « *En étant au CCAS, je suis très contente de laisser la situation comme elle est car lorsque l'on rencontre les Arbreslois qui font face à des difficultés, nous avons toujours les factures d'eau qui sont présentées. Donc si le tarif de l'Eau devait augmenter... »*

**José DOUILLET** : « *Nous avons la gouvernance, c'est-à-dire que l'on garde les choix d'investissements sur notre réseau, nous conservons seuls la maîtrise des travaux. Ce n'est pas pareil que de décider à plusieurs. Dans le cas d'un bloc de communes, certains investissements n'iraient peut-être pas en priorité à L'Arbresle car nous avons un réseau de qualité ».*

**Jean-Louis MAHUET** : « *Oui mais c'est grâce aux efforts qui ont été faits depuis de nombreuses années, ce serait idiot de perdre cet acquis ».*

**José DOUILLET** : « *C'est grâce aux bons choix de l'équipe qui ont été effectués dès le départ de la gestion de l'Eau depuis l'origine de sa distribution ».*

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « *C'est grâce aussi à certaines communes qui, à l'époque, n'ont pas voulu prendre la SMAD. La production de la SMAD va terriblement augmenter. C'est grâce à eux que nous avons aussi ce budget-là. La consommation va presque doubler ».*

**José DOUILLET** : « *On passe de 400 000 à 600 000 m<sup>3</sup> assez rapidement ».*

**Il est proposé aux membres du Conseil municipal de s'opposer au transfert de la compétence Eau à la CCPA (Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle).**

**DECISION :**

**Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, s'opposent au transfert de la compétence Eau à la CCPA (Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle).**

**DL-048-06-19 – Accord local de répartition des sièges du Conseil communautaire : fixation du nombre et de la répartition des sièges**

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** présente le dossier.

**EXPOSE :**

Les modalités de composition des conseils communautaires sont prévues à l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.



**Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « *Il y a eu recalcul récemment suite à la réélection du Maire de Saint Pierre la Palud consécutive à une démission. Le comptage se fait par rapport aux nouvelles populations au 1<sup>er</sup> janvier 2019* ».

La composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :
  - être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
  - chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
  - aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
  - la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les Communes membres de la communauté de Communes doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté de Communes respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes.

De telles délibérations doivent être adoptées au plus tard le 31 août 2019 par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes, représentant la moitié de la population totale de la Communauté de Communes ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la Communauté de Communes.

- à défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2019, selon la procédure légale appelée « droit commun », le Préfet fixera à 37 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

	2016			2019			
	POPULATION MUNICIPALE 2016	ACCORD LOCAL 2016	RATIO DE PROPORTIONNALITE 2016		POPULATION MUNICIPALE 2019	DROIT COMMUN 2019	RATIO DE PROPORTIONNALITE 2019 DROIT COMMUN
L'ARBRESLE	6271	7	89	ARBRESLE	6421	7	110
LENTILLY	5289	6	91	LENTILLY	5450	6	111
DOMMARTIN	2637	3	91	ST PIERRE LA PALUD	2636	2	76
ST PIERRE LA PALUD	2614	3	92	DOMMARTIN	2580	2	78
FLEURIEUX S/ARBRESLE	2337	3	103	FLEURIEUX S/ARBRESLE	2356	2	86
SAIN BEL	2275	3	106	SAIN BEL	2299	2	88
BESSEY	2253	3	107	ST GERMAIN NUELLES	2267	2	89
ST GERMAIN NUELLES	2116	3	113	BESSEY	2266	2	89
BULLY	2086	3	115	BULLY	2021	2	100
SOURCIEUX LES MINES	1990	2	80	SAVIGNY	2017	2	100
SAVIGNY	1990	2	80	SOURCIEUX LES MINES	2013	2	100
EVEUX	1243	2	129	EVEUX	1186	1	85
COURZIEU	1095	2	73	COURZIEU	1094	1	92
SARCEY	958	1	84	SARCEY	995	1	101
ST JULIEN S/BIBOST	556	1	144	BIBOST	574	1	176
BIBOST	551	1	145	ST JULIEN S/BIBOST	562	1	179
CHEVINAY	541	1	148	CHEVINAY	545	1	185
17 COMMUNES	36 802	46		17 COMMUNES	37 282	37	

1 siège de droit non modifiable

pop en baisse

modif classement

Au plus tard au 31 octobre 2019, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale.

Il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la Communauté de Communes, un accord local, fixant à **46** le nombre de sièges du conseil communautaire, répartis, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

COMMUNE	Nombre de délégués titulaires par commune	Nombre de délégués suppléants par commune
L'ARBRESLE	7	
BESSEY	3	
BIBOST	1	1
BULLY	2	
CHEVINAY	1	1
COURZIEU	2	
DOMMARTIN	3	
EVEUX	2	
FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE	3	
LENTILLY	6	
SAIN-BEL	3	
SAINT-GERMAIN-NUELLES	3	
SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST	1	1
SAINT-PIERRE-LA-PALUD	3	
SARCEY	2	
SAVIGNY	2	
SOURCIEUX-LES-MINES	2	
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>3</b>

**Total des sièges répartis : 46.**

Cet accord favorise notamment la représentation des plus petites communes telle la commune de Sarcey.

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « *Cela ne change rien pour L'Arbresle qui conserve ses 7 sièges* ».

**Daniel BROUTIER** : « *Une question sur Lentilly : je vois 5 600 habitants et j'entends toujours parler que Lentilly a dépassé L'Arbresle et est à plus de 7 500. Alors où est la vérité ?* »

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « *On ne va pas jouer là-dessus* ».

**Daniel BROUTIER** : « *Non mais est-ce que ce sont des fake-news ?* »

**Sheila Mc CARRON** : « *Oui, ce sont des fake-news* ».

**Jean-Claude GAUTHIER** : « *Ça arrivera certainement mais là on prend la population municipale officielle* »

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « *Le recensement a eu lieu en février/mars. Ils connaîtront leurs véritables chiffres dans 2 ans. D'après leurs calculs, ils seraient à environ 7 000 habitants. On n'en est pas là. C'est sûr qu'il y a eu beaucoup de constructions à Lentilly* ».

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté du Pays de L'Arbresle tels que proposés ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte s'y rattachant.

**DECISION :**

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération telle que proposée et autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte s'y rattachant.

**VII -QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS**

✓ **Conseil municipal :**

**Pierre-Jean ZANNETTACCI :** « *Le prochain Conseil municipal aura lieu le 08 juillet 2019 et sera un peu plus conséquent, avant les vacances* ».

✓ **Fête de la musique**

**Pierre-Jean ZANNETTACCI :** « *La fête de la musique aura lieu le 21 juin. Cela représente un énorme travail des services municipaux* »

**Sylvie DUPERRAY BARDEAU :** « *La météo ne semblerait pas très favorable* ».

**Yasmina ABDELHAK :** « *Apparemment, certains vont demander la salle Claude Terrasse car ils ne peuvent pas jouer sous la pluie* ».

**Pierre-Jean ZANNETTACCI :** « *Nous verrons* ».

✓ **Fête de L'Arbresle**

**Pierre-Jean ZANNETTACCI :** « *Le 29 juin, les commerçants de L'Arbresle organisent la fête de L'Arbresle* ».

✓ **Festivités du 13 juillet**

**Pierre-Jean ZANNETTACCI :** « *Le 13 juillet, il y aura un feu d'artifice et une animation de bal* ».

✓ **Journées du Patrimoine du Pays de L'Arbresle**

**Daniel BROUTIER** : « Et il y aura les journées du Patrimoine du Pays de L'Arbresle. On travaille avec le SYRIBT. On va faire visiter le Val des Chenevières de façon historique et hydraulique. C'est le samedi 22 juin et le dimanche. La visite sera le samedi à 10h00, avec un départ de l'Office de Tourisme avec le SYRIBT et on visite tout le Val des Chenevières ».

**José DOUILLET** : « C'est inclus dans les programmes des semaines de l'Environnement ».

**Daniel BROUTIER** : « Oui, je vous remercie pour la communication et le bulletin municipal l'avait pris en compte. Il y aura aussi une exposition Thimonnier qui a un gros succès aujourd'hui car nous avons un jeune stagiaire qui fait un travail remarquable, que ce soit pour l'édition d'une revue spéciale, qu'il a tout rédigé tout seul à 22 ans et il fait des conférences tout seul à son âge. Ce gamin est extraordinaire ».

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « Puisque l'on parle des Chenevières, il y a l'inauguration officielle du Val des Chenevières qui a lieu le vendredi 05 juillet à 18h00 »

**Nathalie SERRE** : « Ça se passe où ? »

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « côté Eveux ».

**Nathalie SERRE** : « Vers l'abri, en face des parkings ? »

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « Oui ».

✓ **Manifestation en faveur du maintien des lits d'hébergement au centre périnatal**

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « Une déambulation en ville est prévue le 22 juin 2019 ».

**Sheila Mc CARRON** : « Juste après la visite du Val des Chenevières le 22 juin à 10h00, vous pouvez remonter jusqu'à l'hôpital à 11h30 pour redescendre dans le centre-ville. On va faire une grande boucle et remonter vers l'hôpital. L'idée de ce cortège est de manifester pour le maintien des lits d'hébergement au centre périnatal. Nous avons contacté de nombreux élus locaux, des députés et sénateurs... pour qu'ils viennent avec leurs écharpes, on verra bien. Un maximum de poussettes, landaus, poupons... tout ce que l'on peut imaginer pour faire du barouf et dénoncer le manque de démocratie sur cette décision ».

✓ **Règlement du Val des Chenevières**

**Daniel BROUTIER** : « Est-ce que le règlement va se mettre en place, notamment par rapport aux chiens, aux chiens dangereux ? Cette question m'a été posée plusieurs fois. Aujourd'hui, il y a des chiens loup, des bouledogues... lorsque c'est un petit roquet ça va mais quand un pitbull se balade à travers, ça commence à craindre ».

**Nathalie SERRE** : « Surtout qu'il y a des gamins qui jouent ».

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « Les arrêtés sont en préparation. J'ai vu des panneaux à la CCPA prêts à être posés ».

### ✓ Aire de jeux

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « Concernant l'aire de jeux qui est fermée : on aurait aimé qu'elle soit reposée pour l'inauguration mais ce ne sera pas possible car nous avons eu un problème avec la société qui a enlevé le jeu et l'a cassé. Nous nous sommes arrangés avec cette société qui doit remplacer le jeu. Nous ne pourrons cependant pas l'installer avant le 05 juillet donc ça sera opérationnel au mois de septembre. On reconstitue l'aire plutôt vers la Maison du Rhône ».

### ✓ Projet de contournement

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « J'ai été reçu par le Préfet la semaine dernière pour lui poser la problématique du contournement. Le Préfet s'arc-boute sur le courrier du Préfet de Région qui avait répondu au Président du Département que le tracé d'Eveux était compromis pour différentes raisons. Le Préfet dit maintenant que l'on ne peut pas faire de contournement. Je lui ai répondu qu'il y aurait peut-être plusieurs tracés à voir et même ce tracé, malgré les réserves émises et même si c'est fragile, ça peut être défragilisé quand on le veut.

J'ai aussi consulté le Préfet car il s'était engagé à regarder le problème de grand transit des véhicules poids lourds. Des études ont été menées mais pour eux, elles ne sont pas véritablement concluantes. La Commune de Sainte-Foy-L'Argentière a expliqué que de plus en plus de véhicules poids lourds traversent Sainte-Foy-L'Argentière donc ça illustre bien la situation. Le Sous-Préfet Monsieur CASTOLDI qui était présent a vraiment joué le jeu du territoire. Bougeant beaucoup sur le territoire, il a également constaté le volume de plus en plus conséquent de véhicules poids lourds. Le Préfet va donc redemander au Département des comptages. Concernant le radar automatique, c'est une commission nationale qui défend l'implantation et effectue les programmations. Il m'a bien expliqué quand même qu'actuellement ils ont beaucoup de retard sur les radars automatiques car ils ont quasiment tous les radars de France à reposer à cause des gilets jaunes. Les opérations des gilets jaunes coûtent chers à ce niveau-là. Le Préfet va néanmoins appuyer notre demande.

Nous avons également le projet de pouvoir étendre la limitation de vitesse à 30 km/h sur l'ensemble de la commune car il y a déjà beaucoup de zones 30. Nous souhaitons notamment limiter à la vitesse à 30 km/h sur les grands axes : du Martinon jusqu'au rond-point de la Liberté, du Martinon jusqu'au stade de L'Arbresle, toute la montée Saint-Germain, toute la montée Lassagne, la rue du 11 novembre... Mais les services de l'Etat ont tous dit qu'un radar en zone 30 n'était pas cohérent. Ils préconisent de laisser en zone 50 km/h juste l'entrée de L'Arbresle, entre les Martinets et la rue Pierre Passemard et là, pouvoir poser un radar automatique juste un peu avant la rue Pierre Passemard. Ça freinerait l'arrivée sur L'Arbresle dans ce sens-là ».



**Daniel BROUTIER** : « Il y a plusieurs conseils en arrière, on avait envisagé de faire faire une étude sur la pollution chimique et la pollution sonore, sachant que par endroits la chaussée n'est pas très équilibrée, c'est donc c'est très bruyant et cela vient parfois du fait qu'on avait réalisé une canalisation de gaz et que ça n'a jamais été rétabli. Quand il y a un camion vide, on a l'impression qu'il y a un accident. Est-ce qu'on consulte ou pas ? Parce qu'on a plus reparlé de cette question, ni en Conseil ni en commission ».

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « On y a un peu réfléchi et ma crainte, c'est par rapport au tracé de Fond de Vallée. Nous avons un axe qui est bien pollué et nous avons un argumentaire de certaines associations. Si nous faisons apparaître une trop forte pollution, cela risque de donner l'argument supplémentaire de transférer la pollution ailleurs, en fond de vallée ».

**Daniel BROUTIER** : « D'où la 2<sup>ème</sup> chose qui n'a jamais été étudiée et qui avait été avancée par Jean-Louis à une époque : les fuseaux qui ont été étudiés, on les connaît tous. On peut les réétudier et les réétudier, on voyait toujours que le fuseau qui passait en fond de vallée était celui qui détruisait le moins de terres, faisait le moins de dégâts... Une hypothèse extrêmement intelligente était de garder 500 mètres entre la jarretière (là où il y a la maison bourgeoise) et le cimetière, le critère de récupération de l'apport avec une tranchée couverte et donc suppression des bruits. Il n'y a donc plus du tout d'argument quasiment. Il y a 20 ans, tout le monde était d'accord pour le tunnel, une tranchée couverte, enfin une sorte de tunnel artificiel avec moins de contraintes techniques ».

Dominique DUVINAGE quitte la séance.

**Jean-Louis MAHUET** : « Le tunnel, la tranchée couverte, pour y avoir travaillé, cela n'a pas eu de suite. De manière géologique ou autre, une tranchée couverte maintenant en fond de vallée est impossible à faire, notamment avec le centre de maintenance de la SNCF. Nous n'avons plus la place ».

**Daniel BROUTIER** : « Oui mais à ce moment là, on peut le faire en tranchée couverte mais cela a un autre coût ».

**Jean-Louis MAHUET** : « Oui, cela a un autre coût et on a des problèmes d'instabilité de talus côté Eveux qui ne sont pas d'aujourd'hui puisqu'il y a déjà eu des éboulements il y a fort longtemps. On sait qu'au niveau géologique, ce n'est pas la meilleure des solutions. Avant, nous avions la place, nous aurions pu le faire. L'étude avait été faite et c'était bien avancé. Je ne veux pas remuer le couteau dans la plaie mais si on en est là c'est parce qu'à une certaine époque, les élus n'étaient pas aussi solidaires de L'Arbresle. Concernant les tunnels, c'est autre chose. Après le Mont Blanc, le coût des tunnels a beaucoup augmenté, de l'ordre de 50 % du fait de la sécurité à mettre en place. On était à deux doigts de faire tout ça ».

**Daniel BROUTIER** : « En fait, c'est d'étudier véritablement une solution sur ces 500 mètres ».

**Jean-Louis MAHUET** : « Techniquement, tout est possible ».

**Daniel BROUTIER** : « *Tout est possible. Evidemment cela représente un coût mais on ne s'en sortira jamais* ».

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « *Il faut réunir le coût financier nécessaire. J'ai soumis une idée au Préfet qui n'était pas enjoué : la création d'un syndicat à objet unique, pour la réalisation de ce contournement, et qui pourrait associer différentes collectivités car on sait que la CCMDL est prête à nous aider. Elle ne mettra pas 10 millions mais on peut compter sur elle. On sait que la Métropole est également prête à faire un geste et mettre de l'ingénierie si nécessaire. Je vois Monsieur GUILLOTEAU la semaine prochaine pour évoquer ça, le Département peut aussi être une ressource.*

*Peut-être que l'on peut également faire intervenir des partenaires privés qui sont prêts à investir. Certaines entreprises de Travaux Publics (au moins 3 à ma connaissance) sont prêtes à s'intéresser au problème mais il faut débloquer et trouver de l'argent. Il faut trouver 50 à 70 millions ».*

**Daniel BROUTIER** : « *Il faut d'abord trouver de la technique pour cette partie critique. Une fois que nous avons la technique, il faudra l'argent* ».

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « *Si nous avons l'argent, nous avons la technique* ».

**Sheila Mc CARRON** : « *La position de Monsieur GUILLOTEAU est de dire qu'il ne s'embarque pas sur les études tant que nous n'avons réuni des fonds* ».

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « *Ça ne sert à rien de réaliser 1 million d'études si on sait derrière qu'on n'aura pas l'argent pour le faire, là je suis d'accord avec lui* ».

**Daniel BROUTIER** : « *On pourrait discuter avec les gens opposés à ce projet si on a une solution intelligente qui protège du bruit et des inhalations de vapeur. Ça change tout* ».

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « *Il faut réunir l'unanimité des territoires sur le principe du contournement, mettre autour de la table ceux qui pourraient amener des cotisations et après on discute tracé et possibilités techniques. Sinon, on aura toujours des oppositions sur n'importe quel tracé proposé, même si on dit que techniquement on peut faire des choses bien. Je suis persuadé par exemple que si tu proposes à Eveux de leur mettre un tunnel, ça ne conviendra pas* ».

**Jean-Louis MAHUET** : « *Le tunnel ça passait mais la partie couverte ne passe pas* ».

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « *En tout cas, parlons nécessités, partenaires, pôle financier et après on discute d'un tracé éventuel* ».

**Jean-Louis MAHUET** : « *Si on fait entrer le privé, qui dit privé dit concession* ».

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « *C'est sûr que rien n'est gratuit* ».

**Jean-Louis MAHUET** : « *C'était le dernier projet que Monsieur BARADUC avait présenté il y a 6 ou 7 ans : un nouveau tunnel concédé avec l'ouverture de l'autoroute. C'était l'occasion mais il n'y a pas eu de suite politique* ».

✓ **Sillon culturel**

**Daniel BROUTIER** : « Au niveau du sillon culturel, je reviens un peu dessus car on n'en entend plus parler. La CCPA a pris un accord de principe, 3 Communes sont concernées, on n'en entend plus parler et je pense qu'en tant que L'Arbresle, patrimoine, on a envie de participer. Si on n'est pas concerné, la porte va claquer et lorsque ça se mettra en place, en tant que bénévoles, on ne jouera pas le jeu ».

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « Mais il ne faut pas être méchant comme ça ».

**Daniel BROUTIER** : « Je suis méchant comme ça parce que ça fait 2 ans que je tape à la porte de mon ami ANCIAN. Ce n'est pas que je suis méchant, je tape à sa porte car je ne fais pas qu'embêter les élus de L'Arbresle. Je dépasse tes compétences dans ce domaine et je suis bon, mais je ne suis bon à rien car je n'arrive à rien ».

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « Il faudrait voir au niveau de la Communauté de Communes où cela en est et poser la question. On a lancé le principe. Tous les partenaires potentiels vont être réunis et vont travailler sur le sujet ».

**Daniel BROUTIER** : « Je me méfie car je ne voudrais pas que ce soit une solution déjà toute préparée, toute préfabriquée, installée. Voilà L'Arbresle on a des projets sur les façades, c'est ce que j'ai déjà entendu ».

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « Moi je n'ai rien entendu ».

**Daniel BROUTIER** : « Moi j'ai entendu ».

**Pierre-Jean ZANNETTACCI** : « Il y a une commission Tourisme à la CCPA et les acteurs du tourisme autour de la table. Il s'agit d'un projet majeur pour le tourisme, je leur fais confiance mais nous serons vigilants ».

**Daniel BROUTIER** : « En tant qu'élu et responsable d'association, si on roule les associations culturelles dans la farine, elles ne voudront pas ensuite pour le projet et ce sera déjà mal barré ».

✓ **L'église**

**Daniel BROUTIER** : « Concernant l'église, les études sont terminées. Est-ce qu'on va parler prochainement des travaux qui sont à faire car il y a un certain nombre de travaux urgents et d'autres moins urgents dont on a parlé il y a X conseils en arrière. Tu m'avais dit qu'il y avait une étude en cours qui devrait bientôt se terminer ».

**Jean-Claude GAUTHIER** : « J'ai été un peu absent ces quinze derniers jours mais j'ai rendez-vous avec Juliette ROLQUIN demain matin ».

**Sylvie DUPERRAY BARDEAU** : « Il va y avoir une commission patrimoine début juillet, le 06 ou le 07, on en parlera ».

✓ **Restructuration des écoles**

**Sheila Mc CARRON** : « Nous avons réuni les principaux acteurs concernés : le personnel municipal, les enseignants, les parents pour leur présenter le projet de restructuration que vous avez vu. L'architecte est venu présenter son projet au stade actuel. Il y avait quelques questions et réserves sur 2 ou 3 aspects mais rien de majeur, au contraire. Nous sommes maintenant lancés sur une phase de diagnostic avec, normalement un début de travaux en juillet de l'année prochaine.

*Normalement, l'année scolaire sera sans travaux ».*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Pierre-Jean ZANNETTACCI,  
Maire

